

C'est avec grand plaisir que je vous soumetts la candidature de monsieur Yves Prud'Homme afin qu'il accède à votre prestigieux Hall d'honneur. D'emblée, soulignons que ce policier de Montréal, entré en fonction en mai 1971, a mené une carrière rayonnante de plus de 15 ans au service de la grande famille policière. Visant l'amélioration du sort des policiers et policières, il fut d'abord élu membre du conseil de direction de la Fraternité des policiers et policières de Montréal à titre de directeur à la discipline, poste qu'il occupa de juin 1982 à juin 1988.

Quant à sa présidence, elle ne passa pas inaperçue ! En effet, de juin 1988 à mars 1998, M. Prud'Homme acquiert rapidement l'image d'un porte-parole tenace, présent à toutes les tribunes pour défendre les droits des policiers et policières. Ainsi, sa prestance a redonné à la Fraternité sa véritable place, soit celle d'une organisation respectée et écoutée. Durant les dix années passées à la tête de la Fraternité, il a su faire progresser les conditions de travail des policiers et policières. Il participa à huit négociations majeures, dont cinq portant sur le renouvellement de la convention collective.

De plus, en 1998, il négocia l'uniformisation des bénéfices de retraite des policiers des villes de banlieue de la Communauté urbaine de Montréal avec ceux de Montréal. Rappelons que ces dossiers étaient pendants depuis 1972. De surcroît, en 1994, il négocia l'abolition de la *clause orphelin* qui établissait une indexation différente des bénéfices du régime de retraite pour les policiers qui œuvraient dans les banlieues, avant que la CUM ne soit créée, en 1972. Parmi ses réalisations, on doit en outre souligner qu'il réussit également à établir et maintenir un dialogue fructueux entre la Fraternité et le Service de police de Montréal, ce qui améliora grandement les relations entre les deux institutions.

Puis, en mars 1998, mu par le désir d'affronter de nouveaux défis et de faire profiter de son expérience l'ensemble des policiers municipaux, il décida de quitter la Fraternité pour se porter candidat à la présidence de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. Élu haut la main en juin 1998, il occupe le poste de président jusqu'en juin 2004 et s'investit notamment à maintenir une excellente relation entre la Fraternité et la Fédération car, pour lui, malgré les réalités différentes vécues par les policiers de Montréal et les policiers municipaux œuvrant ailleurs au Québec, tous exercent la même profession. Et tous doivent œuvrer à l'atteinte de conditions de travail à la hauteur des exigences du métier.

Durant la même période, soit de 1998 à 2004, il a également su trouver le temps et l'énergie de s'investir dans les activités de l'Association canadienne des policiers et d'y exercer une influence significative. En outre, rappelons que, dès le début 2002 et ce, jusqu'au début 2003, il participa aux négociations ayant mené à la fusion de l'Association nationale de police professionnelle avec l'Association canadienne des policiers, participant ainsi activement à donner naissance l'ACPP.

Monsieur Prud'Homme siégea ensuite au conseil d'administration de l'Association canadienne des policiers et ce, d'août 2003 à juin 2004. Bien entendu, sa riche expérience acquise auprès de grandes associations syndicales représenta un apport extrêmement important pour faire avancer de grands dossiers policiers.

Si Yves Prud'Homme a finalement pris sa retraite comme policier de Montréal en mars 2005, ce répit n'aura été que de courte durée. Car en effet, en novembre 2005 il était élu maire de sa municipalité, rôle dans lequel il peut continuer à exercer une influence dominante sur le cours de dossiers lui étant chers et, par le fait même, faire bénéficier ses concitoyens et concitoyennes de son expérience et de sa détermination.